

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE DOMONT**

MAIRIE

D'ATTAINVILLE

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le LUNDI 05 MARS 2007

*Sous la présidence de Mr Georges **MISSEREY MAIRE***

*Etaient présents : Mr **LHERMITTE Yves**, Mr **COUSIN Daniel**, Mme **MAILLARD Colette** Adjoint*

*Mme **MALBERT Annie**, Mme **LOZAÏC Odette**, Mme **LEJEUNE Claudine**, Mme **BUSNEL Martine** Conseillers Municipaux*

*Etaient absents excusés : Mr **BASSET François** pouvoir à Mme **MALBERT Annie***

*Etaient absents : Mme **DAUTEUIL Valérie**, Mr **VIARGUES Stéphane**, Mr **FLECHE Ludovic**, Mr **CANIVET André**, Mr **LEFEVRE Guy***

*Secrétaire de séance : Mme **MAILLARD Colette***

TARIFS CANTINE GARDERIE SEPTEMBRE 2007

DECIDE d'augmenter les tarifs de garderie du matin, du soir, du centre de loisirs et de la cantine, à partir de septembre 2007, à savoir :

<i>Garderie du matin :</i>	<i>1 € 05</i>
<i>Garderie du soir avec le goûter :</i>	<i>1 € 75</i>
<i>Centre de loisir (repas, journée de centre, goûter):</i> à définir pour la rentrée de septembre 2007	
<i>Repas de cantine :</i>	<i>3 € 75</i>
<i>Etude du soir, avec le goûter :</i>	<i>2 € 70</i>

TARIFS SALLE POLYVALENTE ANNEE 2008

DECIDE d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente, comme suit :

	<i>100 Personnes</i>	<i>150 personnes</i>
<i>Attainvillois</i>	560 €	680 €
<i>Hors commune</i>	840 €	990 €

Jour de l'an : tarif unique de 1 500 €

Noël tarif normal

Ménage forfait de 100 €

TARIFS GARAGE ANNEE 2007

DECIDE d'augmenter le prix de location des garages, situés avenue des Chardonnerets, pour l'année 2007. Soit une hausse de 3.19 % défini par l'INSEE, arrondi à l'euro supérieur, à savoir :

Petit garage 192 € par trimestre

Grand garage 318 € par trimestre

AUGMENTATION DES LOYERS ANNEE 2007

DECIDE d'augmenter le prix des loyers, pour l'année 2007. Soit une hausse de 3.19 % arrondi à l'euro supérieur.

REMBOURSEMENT LOCATION DE LA SALLE

ACCEPTE le remboursement de l'acompte de 385 € versé pour la location de la salle en date du 05 mai 2007, par Monsieur FROIDURE Damien, domicilié à Deuil-la-Barre, 11 rue du Gué.

LOCALISATION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE

DONNE son avis, sur l'emplacement de la nouvelle piscine communautaire, qui sera situé sur le site des Boursault, sur le territoire de la commune de Moisselles :

6 votes sont favorables à l'emplacement situé entre le cimetière de Moisselles et la RD 301 – ex RN1

2 votes sont favorables à l'emplacement situé entre la Gare et le cimetière de Moisselles.

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE ETS PICHETA A SAINT MARTIN DU TERTRE

APRES avoir pris connaissance de la demande présentée par la société PICHETA, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière de sablons et d'exploiter une installation de concassage criblage de matériaux minéraux sur le territoire de la Commune de Saint-Martin du Tertre. **DECLARE** ne pas s'opposer à ce projet.

RECLASSEMENT DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Devant les absences prolongées de Monsieur André CANIVET, **REFUSE** son maintien dans ses fonctions d'adjoint au Maire. **Dit** que Monsieur André CANIVET restera conseiller municipal jusqu'à la fin de son mandat.

Monsieur André CANIVET ne percevra plus d'indemnité de fonction à partir du 01 avril 2007.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC « LE RELAIS »

ACCEPTE, l'implantation sur le territoire de la Commune, d'un conteneur destiné à la collecte de vêtements usagers.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec cette entreprise.

TRASSER 2007 – RUE DU MOULIN

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de TRASSER au titre de l'année 2007, afin de pouvoir rénover la rue du Moulin.

DGE 2007 – CENTRE DE LOISIRS

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de Dotation Globale d'Équipement 2007 (DGE), afin de construire un nouveau local pour le centre de loisirs.

***REVISION DU POS SIMPLIFIEE
AVIS DE MR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR***

RAPPELLE que cette modification a pour objectif l'implantation d'un centre de formation pour les métiers du BTP et donne lecture du rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur, qui émet un avis favorable.

Malgré cet avis, le Conseil Municipal, repousse sa décision sur la modification du POS, tout en regrettant l'amalgame entre le centre d'enfouissement et un centre de formation professionnelle dont ce secteur d'activité à une grande demande de formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30